



Première Biennale architecture et de paysage de la Région Ile de France, 3 mai – 13 juillet 2019
Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles

AUGURES

Appel à projets

hjhughgh

DOSSIER DE CANDIDATURE

Prénom et Nom du candidat ou mandataire de l'équipe (si candidature plurielle) :

.....

Composition de l'équipe :

.....

.....

.....

.....

.....

Titre du projet :

.....



Présentation du projet partie 1 // format TEXTE (1 page max) :

Présentation du projet partie 2 // format IMAGE :

Description du dispositif scénographique partie 1 // format TEXTE (1 page max) :

Description du dispositif scénographique partie 2 // format IMAGE (1 page max) :

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET

MODALITES DE DEPOTS DES CANDIDATURES

Les candidatures sont à déposer exclusivement sous format PDF de 8mega maximum ou via la plateforme de transfert de votre choix, avant le 28 septembre 2018, minuit (CET) à l'adresse : bap-ensav@versailles.archi.fr

Toutes les questions concernant cet appel à projet peuvent être adressées à : bap-ensav@versailles.archi.fr

Le dossier de candidature est téléchargeable au format PDF sur le site de l'Ensa de Versailles : <http://www.versailles.archi.fr/>

Le dossier de candidature comporte :

1. 4 feuillets A4 :

- 2 feuillets pour la note d'intention du projet (50 % textuel / 50% image)
- 2 feuillets pour l'expression des principes d'un dispositif scénographique (50 % textuel / 50% image).

Le projet d'intention doit faire apparaître dans quel groupe se situe le projet (immersif ou prospectif).

2. un book de références

3. CV des candidats

SELECTION DES CANDIDATURES

AUGURES, se veut une plate-forme expérimentale qui met en perspective des alliances de personnes porteurs de projets provenant de différents univers, portant des valeurs nouvelles, des méthodes de conception créatives et dont les propositions explorent de façon innovante les grandes questions qui structurent notre société contemporaine et au premier chef celle du climat, comme celle des nouvelles technologies et celle de la démocratie et la façon dont elle doivent radicalement refaçonner notre façon d'aborder l'espace urbain.

Les propositions seront sélectionnées à l'aune de ces enjeux par un jury présidé par le commissaire de l'exposition, Djamel Klouche.

Ce jury, prévu dans le courant de la première quinzaine du mois d'octobre 2018, retiendra 20 lauréats.

Tous les candidats seront informés de la décision du jury.

Critères d'évaluation suivants :

- pour 50 %, pertinence et créativité de la proposition conceptuelle par rapport à la question posée ;

- pour 30 %, références du candidat ou de l'équipe candidate et sa capacité à challenger les questions architecturales et urbaines contemporaines ;
- pour 20 %, le principe scénographique ;

REALISATION DES PROJETS

Les 20 lauréats disposeront de plus de 4 mois pour réaliser leur projet.
Les projets sont libres dans leur expression.

Ils seront mis à disposition de la Biennale/ENSA-V selon les modalités suivantes :

- Remise d'un avant-projet le 30 novembre 2018 (forme de rendu précisée ultérieurement.)
- Remise du projet le 28 février 2019 (forme de rendu précisée ultérieurement)

L'envoi des textes et images se fera uniquement par voie électronique à l'adresse :
bap-ensav@versailles.archi.fr

RETRIBUTION

Après réception et validation par le commissaire, les projets retenus pourront faire l'objet d'une indemnisation.

Pour chaque projet indemnisé, un arrêté sera pris par l'ENSA de Versailles, Il établira notamment les modalités de versement de l'indemnité, ainsi que les conditions d'utilisation des réalisations par la Biennale/ENSA-V

L'indemnité sera versée en euros, frais de virements nationaux et internationaux à la charge de l'ENSA-V, en une seule fois sur le compte bancaire ouvert au nom du lauréat ou du mandataire

CALENDRIER PREVISIONNEL

- Lancement de l'appel à projets : 27 juillet 2018
- Dépôt des candidatures : 28 septembre 2018, minuit
- Choix des 20 lauréats par le jury : 15 octobre 2018
- Rapport intermédiaire ou avant-projet : 30 novembre 2018
- Mise à disposition des réalisations : 28 février 2019

PUBLICATIONS

Un ouvrage, édité en français et en anglais, sera publié pour l'exposition *AUGURES*. Le projet éditorial vise à problématiser la thématique des mutations de la ville à travers un dispositif de vis-à-vis entre deux moments, deux temps de l'histoire contemporaine de la ville : le temps présent et le temps situé en 2050, association susceptible d'interroger le lecteur et de mettre en perspective les grandes questions du monde urbain actuel

Catalogue de la Biennale

Les éléments transmis par les lauréats pourront être utilisés pour le catalogue de la Biennale Bap !

CESSION DE DROITS

La cession des droits d'auteur sera consentie par les lauréats à la Biennale/ENSA de Versailles, à titre exclusif et couvre l'ensemble des droits de reproduction, de représentation et adaptation tels qu'ils résultent du Code de la Propriété Intellectuelle (article L122-1 et suivants). Les droits seront cédés pour une durée commençant à courir à compter de la sélection par le jury et pour une durée d'UN AN et ce dans le monde entier ;

Le contenu et la destination des droits cédés seront précisés dans l'arrêté visé à l'article 8.

Chaque lauréat, conformément à l'article sus évoqué, aura droit, au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Les noms seront mentionnés sur tous les supports édités pour la promotion de la Biennale.

CONFIDENTIALITE

Les lauréats s'engageront à ne pas divulguer des documents ou supports de quelque nature que ce soit qui correspondent au projet remis à la Biennale, et ce pour une durée d'une année à compter de leur sélection par le jury.